



# COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ISAC CANOË KAYAK

Association Isac Canoë-Kayak  
Base de loisirs St Clair - 44 530 Guenrouët

A Guenrouët, le 14 Janvier 2019

## Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 12 Janvier 2019.

Le 12 Janvier 2019 à 18h00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Guenrouët sur convocation écrite faite par le comité directeur en date du 20 décembre 2018. L'assemblée est présidée par M. BAUDOUIN Paul. M. BAUDOUIN Paul est nommé secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 22 membres de l'association sur 63 sont présents, et 37 membres sont représentés. En conséquence, et conformément à l'article 6.5 des statuts de l'association (« **6.5** - *L'Assemblée Générale ne peut se tenir valablement que si le tiers au moins des membres qui la compose, représentant au moins le tiers des voix, est présent* ») le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport Moral du Président
- 2 - Rapport d'Activités
  - 2.1 - Effectifs
  - 2.2 - Locations
  - 2.3 - Challenges Jeunes
  - 2.4 - Kayak-Polo Guérinois
  - 2.5 - Projets passés et à venir
- 3 - Rapport Financier du Trésorier
  - 3.1 - Bilan de la saison 2018
  - 3.2 - Prévisionnel pour la saison 2019
- 4 - Annonces diverses
  - 4.1 - Dates à retenir
  - 4.2 - Modifications des statuts et règlement intérieur
- 5 - Elections

## **Allocution de bienvenue :**

M. BAUDOUIN Paul, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

## **Rapport moral du Président**

Le président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé :

Chers licenciés, chers amis,

Vous le savez ce rapport moral a quelque chose de particulier ce soir puisqu'il s'agit de mon dernier. Le mandat que vous m'avez confié, il y a 4 ans, touche à son terme. Je vous remercie de cette marque de sympathie et de confiance. Avec du recul, je me dis qu'élire un Président post-adolescent et inexpérimenté au monde associatif est bien à l'image de cette association, tant elle peut être audacieuse et désinvolte.

Je souhaite adresser en premiers lieux un grand merci aux membres du bureau et du comité directeur qui m'ont accompagné depuis ces 4 années riches en activités, toujours dans l'intérêt de notre association et de ses adhérents. Hubert pour son infatigable investissement, Benjamin pour son indispensable rigueur, Geoffroy qui a su répondre présent dans les moments importants, Christophe pour son dévouement au public adulte, et tous les autres.

A l'heure de dresser un bilan, je mesure que le Président, aussi éphémère soit-il, n'est rien sans le soutien et la solidarité de tous les membres. C'est notre engagement commun pour la passion de notre sport et de notre association qui nous permet, aujourd'hui, de tirer un bilan positif de ces 4 dernières années. C'est dans le sens de cette dynamique que j'ai accompagné ma nomination d'un slogan fédérateur à l'image de l'Isac Canoë-Kayak : « Convivial et Formateur ». « Convivial » car si je suis certain d'une chose, c'est que chaque samedi j'avais plaisir de pratiquer et promouvoir notre sport autour d'inconnus devenus amis. « Formateur » car notre association se veut être une école de la vie, où chaque expérience doit être vécue comme une formation, qu'elle soit sportive ou humaine.

Chers amis, il serait prétentieux de dire que beaucoup a été fait durant mon mandat, et je pense au contraire que beaucoup reste à faire pour que l'Isac Canoë-Kayak puisse se développer comme elle le mérite. Cependant, il n'en est pas moins vrai que notre association a profité d'une remarquable poussée de croissance ces dernières années. A plusieurs égards, j'aime à qualifier notre association de « club émergent ».

**Emergent de par sa taille.** Le 30 janvier 2015, soir de mon élection, j'évoquais dans mon discours le souhait de passer durablement la barre des 50 adhérents. Nous étions alors 47. Sur les 4 dernières années, nous avons constaté une hausse moyenne de 5 adhérents par an, pour atteindre cette année 63 pagayeurs Guérinois. Objectif atteint.

**Emergent de par sa vitalité.** 21 ans. C'est la moyenne d'âge de nos licenciés. Près de 70% de nos adhérents sont mineurs, un record pour le département pour ne citer que lui. Cette jeunesse, c'est une de nos forces. On dit souvent, selon une formule un peu banale, mais cependant vraie, que vous, les jeunes, êtes le sang nouveau qui peut revivifier une assemblée. J'y crois, et sachez que vous êtes l'avenir de cette association. Vous êtes ceux qui initierez les générations futures à la pratique du Canoë-Kayak. Vous êtes ceux qui représenterez notre sport et nos couleurs lors de diverses manifestations. Vous êtes ceux qui, d'ici quelques années, constituerez le comité de pilotage de cette association.

**Emergent de par sa visibilité.** Voilà un des axes de développement qui me tenait à coeur. Nous faire connaître. Car le canoë-kayak dans le 44, ce n'est pas Nantes et Saint-Nazaire. Pas que. C'est en ce sens que l'entièreté de la communication de l'association, qu'elle soit physique ou numérique, a été revue et repensée. Site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers, supports de communication divers et variés. Les nombreux déplacements de notre groupe rivière et haute rivière, ou bien la participation à des compétition Régionales et Nationales contribuent également à étendre notre visibilité. Le chemin est encore long, mais nous nous inscrivons progressivement dans le territoire. Notre ambition future doit aller en ce sens.

Ce développement a permis la mise en oeuvre de projets, dont celui qui a accompagné tout mon mandat, et qui constitue certainement ma plus grande fierté.

En septembre 2017 s'est constituée la première équipe de Kayak-Polo de l'Isac Canoë-Kayak. Le Kayak-Polo Guérinois est né. 9 jeunes Guérinois forment cette équipe, et se sont engagés en championnat régional OPEN en 2018. L'objectif, dans ce premier temps, était de découvrir la pratique en compétition sans perspective de résultat. L'équipe s'est finalement révélée performante, notamment grâce à une vision collective du jeu. Nous finirons la saison à la 4ème place, à deux points de la seconde marche du podium.

L'équipe, remaniée avec l'arrivée de Titouan Hardy et le départ de Louise Tillard, fera son retour fin mars en championnat avec cette fois-ci un objectif défini : la coupe.

J'en profite pour remercier chaleureusement Hugo Tillard qui a accompagné la création de cette équipe et qui en a été le capitaine la saison passée. J'ai le plaisir d'annoncer son retour dans l'équipe pour la saison 2019.

Je quitte ce soir la présidence laissant à un autre le soin de diriger notre association.

Que peut-on souhaiter à un Président élu ? Tout d'abord la même collaboration que l'on m'a accordée. Je suis assuré qu'avec l'équipe qui l'entourera, il connaîtra un réel succès.

Cette collaboration, je vous la demande. Le Président en a besoin dans notre intérêt et celui de notre association.

En terminant, je voudrais mentionner combien j'ai apprécié l'esprit que les membres du comité directeur ont démontré au cours de mon mandat et j'ajouterai que mon passage à l'Isac Canoë-Kayak, et plus particulièrement en tant que Président a été pour moi l'une des plus enrichissantes expériences de ma vie.

Je souhaite au nouveau Président et à la nouvelle équipe la plus grande réussite.

Il est généralement de bon goût clore un discours en citant des auteurs. Loin de moi l'idée de me considérer comme quelqu'un de bon goût - quoi que - je souhaitais à ce stade de mon rapport moral citer deux personnes qui me sont chères, et qui en quelques lignes ont su résumer le plus long des discours qu'il soit.

*« Mon club est meilleur que Nantes et Saint-Nazaire, il est plus beau etc ... Mon club est aussi une superbe grande famille, on accepte tout le monde (...). Dans mon club il y a les plus beaux : Nicolo et Paul d'amour. Mon club a beau avoir de petits locaux, il est grand au fond de lui ».* Jil Augereau.

*« Ce club est plus qu'un club. C'est une famille, des gens sur qui compter et des personnes à qui parler. La chose que tout le monde devrait se dire c'est « espérons que toutes nos prochaines années soient aussi belles que nos précédentes » ».* Hugo Tillard.

Hugo a tout dit, faisons ensemble en sorte que les prochaines années soient aussi belles que celles que j'ai vécu à vos côtés. Merci.

## Vote du rapport moral

Après ouverture d'un temps de discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M BAUDOUIN Paul met aux voix le rapport qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté par 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

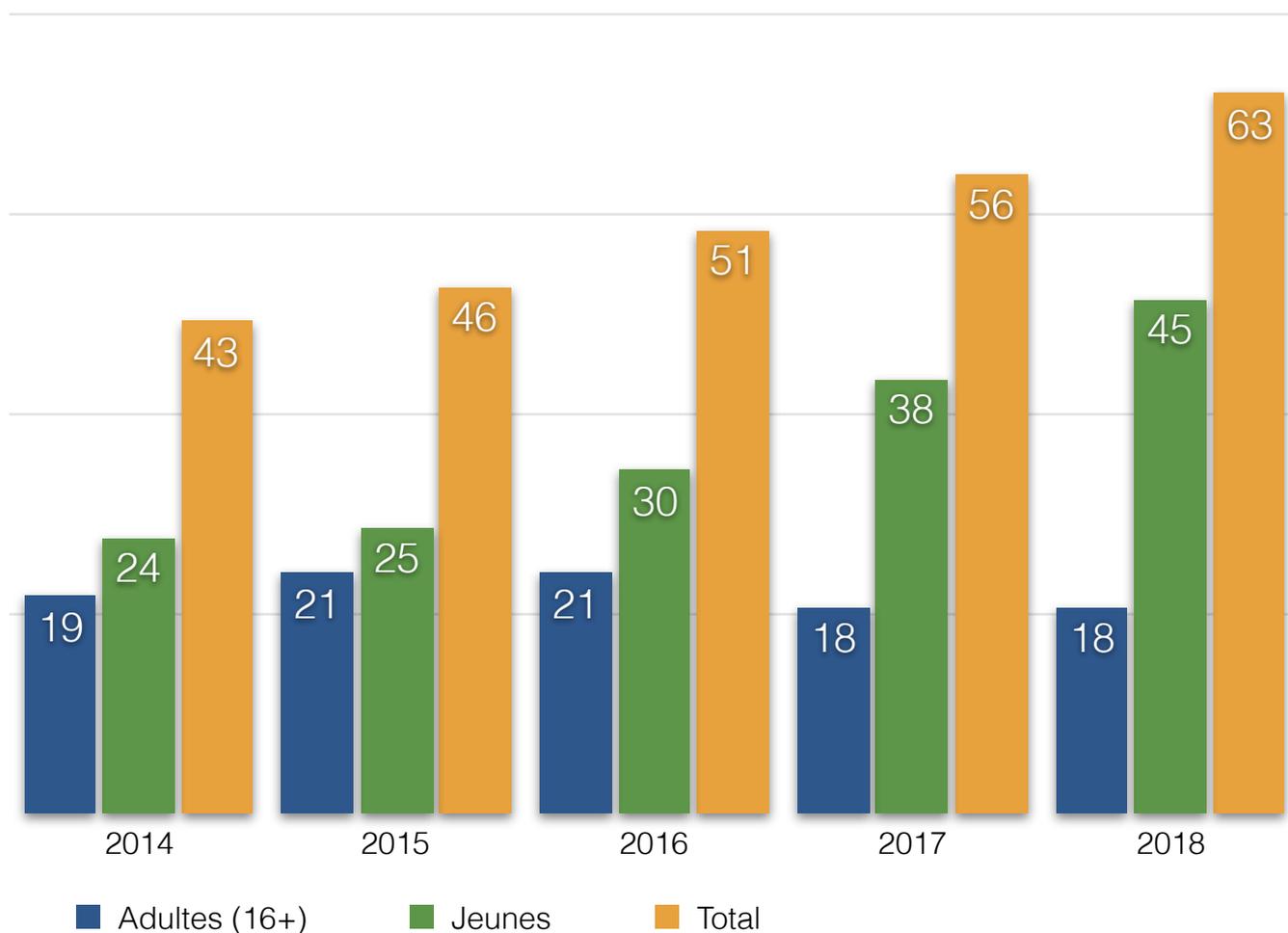
## Rapport d'activités

Le président poursuit en présentant le rapport d'activités pour la saison passée :

### Effectifs :

M. BAUDOUIN annonce que l'association n'avait jamais eu autant de licenciés (63 en fin de saison 2018). Une croissance constante du nombre de licenciés est observée depuis 2014 à raison de 5 nouveaux licenciés par an en moyenne. La barre symbolique des 60 adhérents a été franchie pour la première fois en 2018, et l'objectif est à présent de maintenir l'effectif au dessus de ce seuil.

L'Assemblée note qu'en l'espace de 4 ans, les licences « Jeunes » ont presque doublé (+90%) tandis que les licences « Adultes » accusent une légère baisse (-5%).



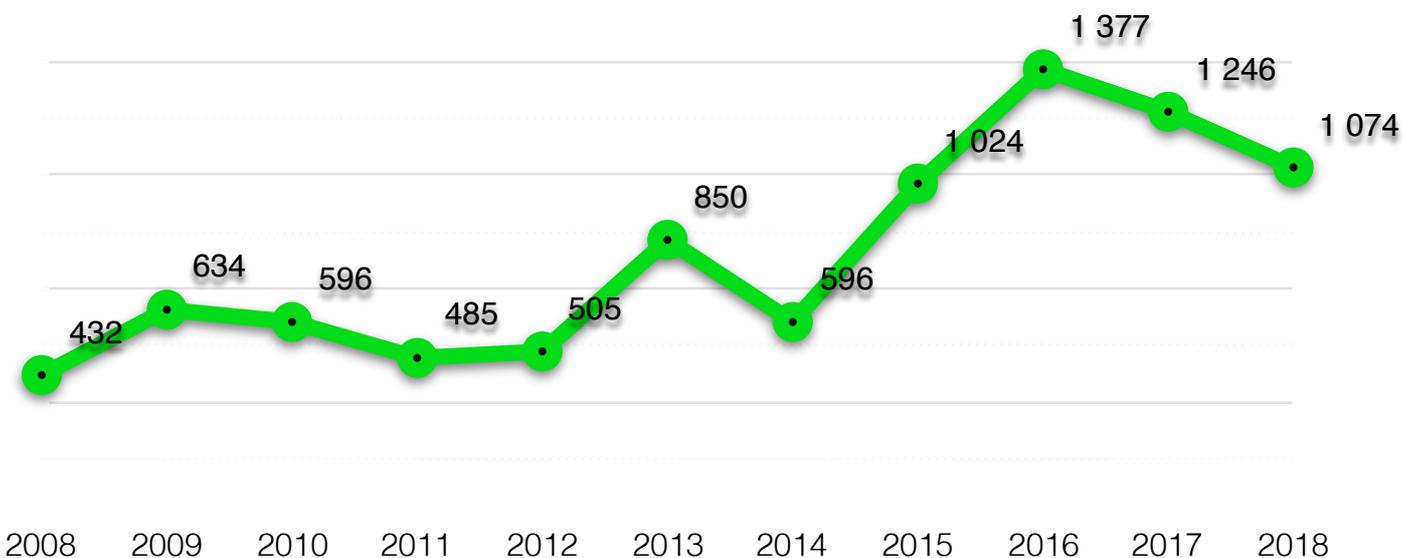
L'Isac Canoë-Kayak demeure le club le « plus jeune » du département en tenant compte de la proportion Jeunes/Adultes.

M.BAUDOUIN Paul indique que le recrutement et la fédération d'adultes sera un axe de développement à envisager et travailler sur les années futures.

Concernant la part de femmes au sein de l'Association, un léger recul est observé par rapport à 2017, portant à ce jour à 25% la féminisation du club. Il s'agit là d'une moyenne rencontrée sur les différentes structures départementales.

### Locations estivales :

Une baisse de la fréquentation et des revenus sont observées. M. BAUDOUIN Paul précise cependant que celles-ci ont été anticipées lors de la précédente Assemblée Générale, et sont directement liées à l'arrêt provisoire des encadrements de groupes. La fréquentation « grand public » est quant à elle stable.



### ● Fréquentation



### ● Bénéfices bruts sur la saison (hors dédommagements et titres tempo)

Dans l'optique de redynamiser la période estivales, M. BAUDOUIN Paul expose quelques pistes de développement :

- Le retour des encadrements de groupe, avec une réflexion à mener sur les tarifs pratiqués.
- Diversifier l'offre de location en investissant dans un / des paddle(s) géant(s) 8/10 personnes.

Le bureau en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles, licenciés et parents, qui se sont rendu disponible pendant l'été par assurer les locations et les encadrements.

### **Les Challenges Jeunes :**

Malgré un léger recul du nombre de compétiteurs en 2018, la participation reste très forte. 29 participants aux Challenges Jeunes sur la saison 2018 (contre 34 sur la saison 2017). Le Comité Directeur souligne que cette forte participation rend indispensable la présence de parents accompagnateurs lors des Challenges.

M. BAUDOUIN Paul rappelle d'autre part qu'il est indispensable d'être réactif sur les délais d'inscription afin d'éviter du travail supplémentaire aux bénévoles.

### **Kayak-Polo Guérinois :**

Le kayak-polo Guérinois a fait ses débuts en championnat régional OPEN en 2018. 8 jeunes âgés de 14 à 15 ans composent cette équipe, qui malgré son inexpérience a fait forte impression. En fin de saison, l'équipe se classe 4ème à 2 points de la deuxième marche du podium, le tout avec la meilleur attaque du championnat.

Des résultats de bonne augure pour la saison 2019.

M. BAUDOUIN Paul précise qu'Hugo Tillard a cédé sa place de capitaine au profit de Jil AUGEREAU. Titouan HARDY a intégré l'équipe en septembre 2018.



## Bilan sur les projets :

La précédente assemblée générale avait défini les principaux projets pour la saison 2018.

Projet	Statut	Détails
Installation d'un parcours de slalom à Conquereuil (Pont-Veix)	<b>En cours</b>	Des câbles ont été installés avec un potentiel de 10 portes. Des modifications sont à prévoir suite aux crues de mai 2018.
Installation plus robuste du terrain de Kayak-Polo sur la base de loisirs	<b>Non réalisé</b>	Compte tenu des caractéristiques de la zone qui nous est réservée (profondeur d'eau, variations régulières et rapides du niveau d'eau), l'installation est compliquée et non pérenne. Pour le moment, les buts sont installés de l'autre côté du pont, en face du camping.
Agrandissement du local de stockage côté camping	<b>En cours</b>	Un entretien a été réalisé sur place avec l'équipe communale. Le projet a été approuvé, mais est mis en suspend pour le moment d'un point de vue financier.
Investir dans de nouveaux K1 slalom	<b>Réalisé</b>	3 bateaux ont été commandés en 2018. Réception prévue début 2019.
Premiers tournois pour notre équipe de Kayak-Polo	<b>Réalisé</b>	Premier championnat OPEN pour l'équipe, plus le tournoi « Sucé Beach Cup » en 2018.
Entrée en formation de nouveaux A.M.F.P.C.	<b>Réalisé</b>	Entrée en formation de 5 nouveaux AMFPC : Jil Augereau, Clément Le Barre, Hugo Bizien, Paul Vautey et Nicolas Amossé.
Stage eaux vives St Pierre de Boeuf	<b>Réalisé</b>	Stage effectué du 26 avril au 4 mai 2018.

Projets et objectifs à venir :

- Organisation d'un Challenge Jeunes Biathlon en décembre 2019
- Poursuivre le projet d'agrandissement du local côté camping
- Redynamiser les activités estivales
- Redynamiser la pratique slalom
- Sortie annuelle Tournon St Martin
- Participation de Jil Augereau aux Championnats de France de Freestyle
- Podium régional Polo
- Première moitié de classement aux Challenges Jeunes (trophée Térésè Hamelin).

## Vote du rapport d'activités

Après ouverture d'un temps de discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M BAUDOUI Paul met aux voix le rapport d'activités qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté par 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

## Rapports et compte-rendu financier

M. BAUDOUI Paul certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée par le trésorier.

M. LEBEAU Benjamin, trésorier, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Il informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 227,41€.

M. BAUDOUI Paul précise qu'un prélèvement de 1 999€ correspondant à un achat de matériel en 2018 ne sera fait qu'en 2019 et n'apparaît donc pas dans ce bilan financier.

	Dépenses	Recettes	Balance
<b>FFCK</b>	<b>4 666,16 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 666,16 €</b>
<b>Matériel Sportif</b>	<b>4 220,68 €</b>	<b>1 163,50 €</b>	<b>-3 057,18 €</b>
<b>Assurances</b>	<b>1 424,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 424,86 €</b>
<b>Formation</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 250,00 €</b>
<b>Transport</b>	<b>1 205,06 €</b>	<b>82,14 €</b>	<b>-1 122,92 €</b>
<b>Véhicules, remorques</b>	<b>1 059,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 059,25 €</b>
<b>Courses et fournitures</b>	<b>794,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-794,68 €</b>
<b>Cotisations</b>	<b>453,2 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-453,20 €</b>
<b>Communication</b>	<b>383,00 €</b>	<b>248,8 €</b>	<b>-134,20 €</b>
<b>Evenementiel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Intérêts</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32,65 €</b>	<b>32,65 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 340,5 €</b>	<b>3 782,4 €</b>	<b>441,90 €</b>
<b>Subvention commune</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>Ventes de licences</b>	<b>10,00 €</b>	<b>3 198,71 €</b>	<b>3 188,71 €</b>
<b>Locations</b>	<b>75,00 €</b>	<b>8 101,6 €</b>	<b>8 026,60 €</b>
	<b>18 882,39 €</b>	<b>19 109,80 €</b>	<b>227,41 €</b>

M. LEBEAU Benjamin indique qu'au 31 décembre 2018, l'Association possède en ses comptes 8 455,78 €. Un solde suffisant pour garantir une saison complète de fonctionnement.

Le trésorier poursuit en présentant le prévisionnel à l'équilibre pour la saison sportive 2019. Il précise que celui-ci inclut une subvention de 900 euros du département à percevoir en 2019.

	Dépenses	Recettes	Balance
<b>FFCK</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 500,00 €</b>
<b>Matériel Sportif</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 500,00 €</b>
<b>Assurances</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 500,00 €</b>
<b>Courses et fournitures</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 000,00 €</b>
<b>Véhicules, remorques</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 000,00 €</b>
<b>Transport</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>-800,00 €</b>
<b>Cotisations</b>	<b>450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-450,00 €</b>
<b>Communication</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-300,00 €</b>
<b>Evenementiel</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Intérêts</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Formation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Subvention</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>Ventes de licences</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Locations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
	<b>18 050,00 €</b>	<b>18 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **Vote du rapport financier**

Après ouverture d'un temps de discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M BAUDOUIN Paul met aux voix le rapport financier qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté par 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### **Annonces diverses**

M. BAUDOUIN Paul reprend la parole pour aborder divers points.

#### **Dates à noter :**

La sortie annuelle aura lieu les 08 et 09 Juin 2019. Elle se fera au stade de Tournon St Martin. Pas de limite de participant. Le tarif est de 50€ tout compris.

M. BAUDOUIN Paul précise que les inscriptions seront ouvertes sur le site internet dès le 15 Janvier 2019, et seront closes le 05 mai 2019.

Le Pagayons en Sèvre et Maine aura lieu les 22 et 23 juin 2019. Comme d'habitude, le club mettra à disposition du matériel, et nous aurons besoin de bénévoles afin d'épauler le CDCK44.

#### **Modification des statuts et du règlement intérieur :**

La moitié des adhérents étant représentée, le Comité Directeur propose au vote différentes modifications dans les textes officiels de l'Association. Concernant le règlement intérieur, les modifications suivantes sont proposées :

### ARTICLE 3 : ACTIVITES

3.1 - Les activités organisées par le club sont ouvertes à tous les adhérents. Elles consistent en :

- Séances d'entraînement le samedi matin, samedi après-midi, mercredi après-midi et dimanche après-midi,
- Des sorties en rivière ou en mer sur un ou plusieurs jours,
- Des stages d'initiation et de perfectionnement sur un ou plusieurs jours,
- Des séances de piscine, organisées pour familiariser les adhérents aux techniques de récupération et d'esquimautage,
- Des séances d'entretien et de réparation des matériels.

3.2 – Les horaires des séances sont les suivants :

- Séances le samedi matin : 10h-12h
- Séance le samedi après-midi : 14h-17h
- Séance le mercredi et dimanche après-midi : 14h-16h

3.3 – Les adhérents mineurs doivent être pris en charge par un responsable légal au plus tard 30 minutes après la fin de la séance.

3.4 – Pour les adhérents mineurs rentrant au domicile par leurs propres moyens, une attestation écrite et signée par un responsable légal doit être communiquée au club, mentionnant la période de validité et l'enfant concerné.

### ARTICLE 5 : SECURITE NAVIGATION

5.1 - La pratique sur l'eau se fait en respectant les consignes de la Fédération Française de Canoë Kayak et sous la responsabilité d'un encadrant diplômé ou d'un adulte autorisé par le Président.

5.2 – Pour l'encadrement des mineurs, il est cependant demandé la présence d'un initiateur ou moniteur fédéral majeur.

5.3 - Les sorties se font toujours par groupe de 3 personnes au moins.

5.4 - Chaque sortie doit être communiquée au Président en mentionnant la date et horaires de la sortie, le parcours prévisionnel, le nom des participants et de l'encadrant, le matériel emprunté ainsi que toutes observations sur l'état du matériel. Cette communication doit se faire par voie écrite (mail, courrier, sms) et obtenir validation avant le départ.

### ARTICLE 7 : MATERIEL

7.1 - L'association gère le matériel qu'elle a acquis sur fonds propres ou subventions pour ses besoins de fonctionnement (bateaux, gilets, pagaies ; matériels de sécurité, outillage, etc.)

7.2 - La mise à disposition de matériel est gratuite pour les membres adhérents.

7.3 - Tout matériel utilisé doit être restitué nettoyé et vidé.

7.4 - Le matériel est placé sur la responsabilité de l'utilisateur.

7.5 - Tout adhérent peut emprunter du matériel, pour un usage strictement personnel, sous réserve qu'il ne fasse pas défaut pour les activités programmées et après accord du bureau.

7.6 - Des séances d'entretien et de réparation de matériels sont planifiées. Une participation active des membres est souhaitable.

7.7 - Un adhérent empruntant du matériel pour un usage en dehors des activités habituelles de l'association (entraînements, sorties et stages inscrits au calendrier de l'association) le fait sous sa propre responsabilité.

Concernant les statuts, la modification suivante est proposée :

#### **Article 4 – Licenciés**

**4.1** - La licence prévue à l'article L.131-6 du code du sport est délivrée par la F.F.C.K sur demande de l'association ou du club affilié, pour la durée de la saison sportive dans les conditions prévues par l'article 1.4 des statuts de la F.F.C.K, et marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social, aux statuts et aux règlements de la F.F.C.K, et donc à ceux de l'association.

**4.2** - La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités du comité départemental, régional et de la fédération.

La première licence est d'une durée de 16 mois (Septembre N à Décembre N+1).  
Les renouvellements de licence sont annuels et délivrés pour la durée de la saison sportive (Décembre N à Décembre N+1).

### **Vote des modifications des Statuts et du règlement intérieur**

Après ouverture d'un temps de discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M BAUDOUIN Paul met aux voix les modifications précédemment exposées.

Celles-ci sont adoptées par 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### **Elections**

Après avoir rappelé le fonctionnement de l'Association et le mode d'élection du Comité Directeur et du Bureau, les 9 candidats au Comité Directeur se présentent :

AMOSSE Nicolas, ARDEOIS Elise, BALU Christophe, BAUDOUIN Paul, BELLOIS Jérémie, CARTOUX Geoffroy, JOUFFLINEAU Hubert, LEBEAU Benjamin et RENARD Julien.

Les adhérents sont par la suite amenés à voter à bulletin secrets. Le dépouillement est assuré par les membres de l'actuel bureau.

Résultats :

Voix exprimées : 36 (1 vote blanc)

AMOSSE Nicolas : 35 voix pour soit 97,2% des suffrages. Elu.

ARDEOIS Elise : 31 voix pour soit 86,1% des suffrages. Elu.

BALU Christophe : 22 voix pour soit 61,1% des suffrages. Elu.

BAUDOUIN Paul : 34 voix pour soit 94,4% des suffrages. Elu.

BELLOIS Jérémie : 34 voix pour soit 94,4% des suffrages. Elu.

CARTOUX Geoffroy : 16 voix pour soit 44,4% des suffrages. Non élu.

JOUFFLINEAU Hubert : 33 voix pour soit 91,7% des suffrages. Elu.

LEBEAU Benjamin : 35 voix pour soit 97,2% des suffrages. Elu.

RENARD Julien : 36 voix pour soit 100% des suffrages. Elu.

Les 8 membres du Comité Directeur élu se sont concerté afin d'élire en leur sein le nouveau Bureau.

Avec 8 voix en se faveur, M. AMOSSE Nicolas est élu Président.

Avec 8 voix en se faveur, M. BAUDOUIN Paul est élu Secrétaire général.

Avec 8 voix en se faveur, M. LEBEAU Benjamin est élu Trésorier.

Avec 8 voix en se faveur, M. BELLOIS Jérémie est élu Secrétaire adjoint.

Avec 8 voix en se faveur, M. JOUFFLINEAU Hubert est élu Vice-Président.

Il est convenu que la répartition des commission se fera lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur.

### **Clôture de l'assemblée générale extra-ordinaire.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. BAUDOUIN Paul déclare la séance levée à 19 heures 30 minutes.

Fait à Guenrouët, Le 14 Janvier 2019,

Le Président, M. AMOSSE Nicolas :

Le Secrétaire de séance, M. BAUDOUIN Paul :